

## **AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE : « 1 % ARTISTIQUE »**

### **REGLEMENT DE CONSULTATION**

#### **POUR LA CONSTRUCTION DU BIODIVERSARIUM DE BANYULS-SUR-MER (PYRENEES-ORIENTALES)**

Publié le : 15 juin 2017

#### **1.1 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES : MARDI 25 JUILLET 2017 A 17H00.**

Une procédure de « 1 % artistique » est ouverte pour la construction du Biodiversarium de Banyuls-sur-Mer (Pyrénées-Orientales).

#### **1.2 - TYPE DE PROCEDURE**

Procédure relative au 1% artistique conformément au décret n°2002-677 du 29 avril 2002 modifié par le décret n° 2005-090 du 4 février 2005 relatif à l'obligation de décoration dans les constructions publiques, à la circulaire du 16 août 2006 relative à l'application des décrets sus visés et en application de l'art. 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Cette procédure prévoit deux phases, respectivement « candidatures » et « remise de projets »

#### **1.3 - MAITRE D'OUVRAGE DE L'OPERATION**

Le maître d'ouvrage de l'opération est l'UPMC

#### **1.4 - PARTENAIRES FINANCIERS**

- UPMC
- Laboratoires Pierre-Fabre
- Région Occitanie
- Département des Pyrénées-Orientales
- Communauté de commune des Albères et de la Côte Vermeil
- Ville de Banyuls

## **1.5 - CONTEXTE INSTITUTIONNEL : L'OBSERVATOIRE ET LE BIODIVERSARIUM**

### **L'observatoire**

L'observatoire océanologique de Banyuls-sur-Mer (OOB), école interne de l'Université Pierre et Marie Curie (UPMC), sous cotutelle du CNRS, a adopté le statut d'observatoire océanologique de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU).

Egalement connu sous le nom de « Laboratoire Arago », et fondé en 1881 par le professeur Henri de Lacaze-Duthiers, c'est un lieu privilégié pour l'étude de la biologie marine et de l'océanographie en Région Languedoc-Roussillon. Situé sur une côte rocheuse et à proximité immédiate de la frontière espagnole, il bénéficie d'un environnement exceptionnel par la diversité de ses biotopes, de sa faune et de sa flore dans les domaines marin et terrestre.

### **Le Biodiversarium**

En complément de ses missions de recherche, d'observation et de formation, l'Observatoire assure conformément à ses statuts, une importante activité de médiation scientifique et diffusion des savoirs à l'attention de tous publics. A ce titre, le Biodiversarium, formé d'un aquarium en bord de mer et d'un jardin de 3 hectares sur les hauteurs de Banyuls, accueille chaque année plusieurs milliers de visiteurs et constitue la vitrine de l'Observatoire pour le grand public.

## **1.6 - PRESENTATION DU NOUVEAU BATIMENT**

Un nouveau bâtiment pour le Biodiversarium va voir le jour en 2017 au 19 avenue Pierre Fabre. Le cabinet d'architectes Tectoniques, lauréat du concours d'architecture, assure la maîtrise d'œuvre de l'opération. En plus d'un programme d'aquarium, le nouveau bâtiment accueille des surfaces de recherches, en parties visibles par le public. L'ensemble des surfaces de plancher totalise près de 5 000 m<sup>2</sup> sur 4 niveaux coiffés d'une toiture terrasse. Le rez-de-chaussée et les deux premiers étages accueillent principalement les activités muséales et didactiques pour le grand public tandis que le troisième étage, non accessible au public est dévolu aux activités de recherche.

Ce nouvel équipement est adonc porteur d'une image forte, à la fois pour l'observatoire océanologique et la ville de Banyuls.

## **1.7 - PROGRAMME DE LA COMMANDE**

L'objectif du « 1% artistique », tel que retenu par le comité artistique, est de renforcer la présence et l'attrait du Biodiversarium dans la ville, en investissant avec une ou plusieurs œuvres d'art un ou plusieurs sites urbains mis à disposition par la municipalité, dans la perspective d'une promenade scientifique à l'échelle du quartier du port.

Il s'agira donc d'une ou plusieurs œuvres « hors les murs » qui feront écho au Biodiversarium. Elles constitueront une force d'attraction vers le Biodiversarium depuis le front de mer, et réciproquement prolongeront en la diffusant à l'extérieur, l'expérience immersive offerte au Biodiversarium.

## 1.8 - MONTANT DE L'ENVELOPPE FINANCIERE

L'enveloppe globale forfaitaire prévisionnelle allouée à cette opération est de 67 000 EUR HT. Sont inclus dans cette enveloppe :

- L'indemnité des candidats admis à remettre une esquisse,
- Les honoraires du ou des artistes ou du groupement d'artistes lauréat(s),
- La cession des droits d'auteurs,
- Le coût de la réalisation et de l'installation de la commande jusqu'à réception définitive.

Financement sur le budget de l'État.

Une indemnité de 3 000 EUR TTC sera versée aux candidats sélectionnés pour la phase « remise de projet » et dont l'étude artistique ne sera pas retenue. Cette indemnité pourra être diminuée ou supprimée en cas d'insuffisance manifeste du projet rendu.

## 1.9 - DELAIS D'EXECUTION : 6 MOIS

### 1.10 - DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

- Examen des candidatures par le comité artistique et présélection de **trois candidats** (sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures conformes) ;
- Examen des projets des artistes et choix de l'artiste lauréat ;
- Signature du marché et exécution des travaux.

L'ensemble de la procédure, des échanges avec les candidats, des pièces écrites ou des justificatifs à l'appui des candidatures est en langue française. Tout document en langue étrangère doit être accompagné de sa traduction en langue française, visée par un traducteur assermenté.

### 1.11 - NOMBRE DE CANDIDATS ADMIS A PRESENTER UN PROJET : 3

### 1.12 - JUSTIFICATIONS A PRODUIRE A L'APPUI DE LA CANDIDATURE

Un dossier administratif composé des éléments ci-dessous :

- Une lettre de candidature indiquant si le candidat se présente seul ou en groupement (indiquer alors si solidaire ou conjoint) ou formulaire DC1 ;
- Déclaration sur l'honneur ou formulaire DC2 ;
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Une copie de l'attestation de garantie professionnelle (attestation Maison des artistes et AGESEA, n° de SIRET ou équivalent étranger) ;

Un dossier de présentation du candidat. Ce dossier devra être fourni sous deux formats :

Un ensemble au format papier (20 pages maximum) incluant :

- Le CV de l'artiste (ou du groupement d'artistes) ;
- La lettre d'intention de l'artiste de deux pages maximum (format A4) en réponse au projet, où sont explicités les enjeux de la commande, tels qu'identifiés par le candidat, ses motivations et la démarche artistique envisagée ;

- Un recueil de références et de réalisations, similaires ou non, anciennes et récentes (minimum : 2 visuels et maximum : 10), format libre.
- Attestations d'assurances (responsabilité civile et dommage aux biens) ;

Un dossier numérique au format PDF sur support physique (CD, DVD, clé USB) comprenant 5 œuvres ou références (réalisées par l'artiste ou non) avec explications permettant d'appuyer sa lettre d'intention et d'appréhender la démarche envisagée.

Le dossier de présentation ne peut pas être remplacé par un catalogue.

Le candidat respectera l'ensemble des documents demandés dans l'avis de publicité. Dans le cas contraire, le comité artistique se réserve le droit de ne pas examiner un dossier incomplet.

### 1.13 - MODALITÉ ET CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES :

Les candidatures seront évaluées par le comité artistique selon les critères suivants :

Critère 1 : 40 % – **Pertinence** de la note d'intention du candidat vis-à-vis des enjeux de la commande ;

Critère 2 : 30 % - **Originalité** de la démarche envisagée par le candidat, eu égard aux spécificités de l'opération ;

Critère 3 : 30 % – **Capacité** des propositions ou des références du candidat à nourrir le dialogue entre art, ville et paysage – 30 %

### 1.14 - MODALITÉ D'OBTENTION DES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION :

Le dossier de la consultation est composé :

- Du présent document détaillant le programme de la commande artistique ;
- Des plans du bâtiment « Aquarium » : Plans, Façades et Perspectives.

Le dossier de la consultation peut être consulté sur demande expresse adressée aux adresses emails suivantes au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des candidatures : [sandrine.corcelle@upmc.fr](mailto:sandrine.corcelle@upmc.fr) et [caroline.pierlot@upmc.fr](mailto:caroline.pierlot@upmc.fr)

### 1.15 - RÉCEPTION DES CANDIDATURES :

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES : mardi 25 juillet 2017 à 17h00**

Les candidatures seront remises contre récépissé ou envoyées sous pli recommandé avec avis de réception à l'adresse suivante du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h :

Université Pierre et Marie Curie,  
Service du patrimoine et de la maîtrise d'ouvrage  
Direction du patrimoine immobilier,  
BC 605  
4 place Jussieu, 75005 Paris  
Bureau 411 – 4<sup>e</sup> étage – Barre 65-55 - Campus Jussieu  
Code interphone : 74245

En aucun cas le cachet de la poste ne pourra tenir lieu de date de dépôt des candidatures. Les plis remis en main propre sont autorisés. Les candidats transmettent leur candidature sous pli cacheté portant la mention

« 1% artistique - Biodiversarium – NE PAS OUVRIR / DO NOT OPEN / NO ABRA ».

#### **1.16 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE TECHNIQUE**

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de Sandrine CORCELLE, conductrice d'opérations ([sandrine.corcelle@upmc.fr](mailto:sandrine.corcelle@upmc.fr) – 01 44 27 36 63) ou en cas d'empêchement : Florence GUIOT, conductrice d'opération ([florence.guiot@upmc.fr](mailto:florence.guiot@upmc.fr) – 01 44 27 59 76)

#### **1.17 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

Les renseignements complémentaires d'ordre administratif peuvent être obtenus auprès de Caroline PIERLOT, gestionnaire administrative, service du patrimoine et de la maîtrise d'ouvrage, Direction du patrimoine immobilier, BC 605, Université Pierre et Marie Curie, 4 place Jussieu, 75252 Paris CEDEX ([caroline.pierlot@upmc.fr](mailto:caroline.pierlot@upmc.fr) – 01 44 27 42 45)

#### **1.18 - INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS**

Tribunal administratif de Paris  
7 rue de Jouy  
75181 Paris Cedex 04  
Téléphone : 01 44 59 44 00  
Télécopie : 01 44 59 46 46  
Courriel : [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr)

#### **1.19 - SERVICE AUPRES DUQUEL DES RENSEIGNEMENTS PEUVENT ETRE OBTENUS CONCERNANT L'INTRODUCTION DES RECOURS**

Greffe du tribunal administratif de Paris  
7 rue de Jouy  
75181 Paris Cedex 04  
Téléphone : 01 44 59 44 00  
Télécopie : 01 44 59 46 46  
Courriel : [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr)